

LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE-OUEST
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5.316.181 Euros
Siège social : 232 Avenue de Grammont - 37048 TOURS CEDEX 1
R.C.S. TOURS B 584 800 122



**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 2 DECEMBRE 2024**

En application de l'article 19.1 des statuts de La Nouvelle République, le Conseil de surveillance prend acte que Monsieur Christophe HERIGAULT ne se porte pas candidat au renouvellement de son mandat de Membre du Directoire qui arrive à échéance le 31 décembre 2024, et décide consécutivement de ne pas procéder à son remplacement.

Résolution adoptée à l'unanimité.

En application de l'article 19.1 des statuts de La Nouvelle République, le Conseil de Surveillance renouvelle Monsieur Olivier SAINT-CRICQ dans son mandat de Membre du Directoire de la Nouvelle République du Centre-Ouest pour une période de quatre ans, qui débutera le 1er janvier 2025 et qui prendra fin le 31 décembre 2028. En application de l'article 19.2 desdits statuts, il lui confère la qualité de Président du Directoire de la Nouvelle République du Centre-Ouest pour la même période de quatre ans qui débutera le 1er janvier 2025 et prendra fin le 31 décembre 2028.

Résolution adoptée à l'unanimité.

En application de l'article 19.1 des statuts de La Nouvelle République, le Conseil de Surveillance renouvelle Monsieur Olivier BOISNARD dans son mandat de Membre du Directoire de la Nouvelle République du Centre-Ouest pour une période de quatre ans, qui débutera le 1er janvier 2025 et qui prendra fin le 31 décembre 2028.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Monsieur André MAILLET

Président du Conseil de surveillance



*certifié conforme à l'original
le 21 janvier 2025*